

# 4 savoir-faire à votre disposition\*

- 1 Déchetterie professionnelle
- 2 Comptoir d'achat ferrailles et métaux
- 3 Location de benne
- 4 Centre de dépollution automobile

## Centre distributeur Eco-produits

En parallèle de ces activités, tous nos centres Eco-Tri distribuent nos Eco-produits



### ► Briquettes de bois pour le chauffage

Issues de la valorisation  
de bois industriel

### ► Lave-glace écologique

Issu de la valorisation  
des lixivats

\*Selon les centres Eco-Tri

## Notre centre Eco-Tri Dunkerque

Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 18h  
sans interruption  
Le samedi de 8h à 12h



### Centre Eco-Tri Dunkerque

271, rue du Meunynck - 59140 DUNKERQUE  
Tél. 03 28 60 35 18 - Fax. 03 28 60 35 20

[www.baudelet-environnement.fr](http://www.baudelet-environnement.fr)



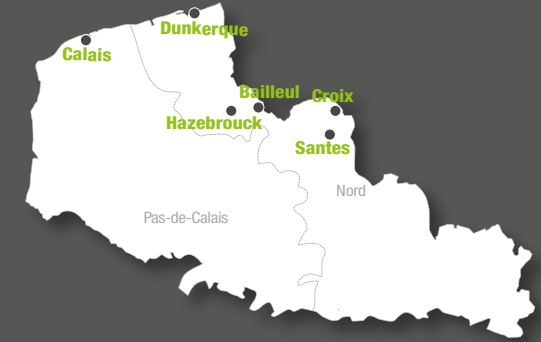
agence amalgame - Tél. 03 28 41 75 41



## Centre éco-tri Dunkerque

## Qu'est ce qu'un centre Eco-Tri ?

Nos centres Eco-Tri vous apportent des solutions de proximité pour la gestion de vos déchets. Nos centres sont équipés pour répondre aux exigences de sécurité et de protection de l'environnement. Ils disposent d'infrastructures, de moyens logistiques et de compétences humaines adaptés pour le pré-traitement de plusieurs types de déchets, en vue de leur valorisation totale ou partielle.



### A propos du groupe BAUDELET Environnement

Le groupe Baudalet Environnement est un groupe familial régional indépendant, implanté depuis 1976 à Blaringhem (59), spécialisé dans le traitement et la valorisation des déchets. Le groupe comprend 250 collaborateurs (en 2012) et traite chaque année plus de 500 000 tonnes de matières par le biais de ses trois pôles d'activité : déchets, ferrailles et métaux et matériaux.

- Pôle déchets
- Pôle ferrailles & métaux
- Pôle matériaux

1

# Déchetterie professionnelle

## ► Pour qui ?

Les professionnels, les artisans et les commerçants.

## ► Comment ça marche ?

- Apport volontaire.
- Prix d'élimination à la tonne en fonction du type de déchets.
- Règlement à effectuer sur place.

## ► Pour quels déchets ?

- Bois/Cartons/Plastiques
- Déchets verts
- Tout venant
- Amiante
- DIS (Huiles de vidange, tubes néon, aérosols, emballages souillés)

► Uniquement à  
**Dunkerque  
Calais et Santes**

## DÉCHETS NON ACCEPTÉS

- Déchets hospitaliers (DASRI), tissus animaux, ordures ménagères, produits explosifs ou radioactifs.
- Déchets dangereux.



2

# Comptoir d'achat ferrailles & métaux

## ► Pour qui ?

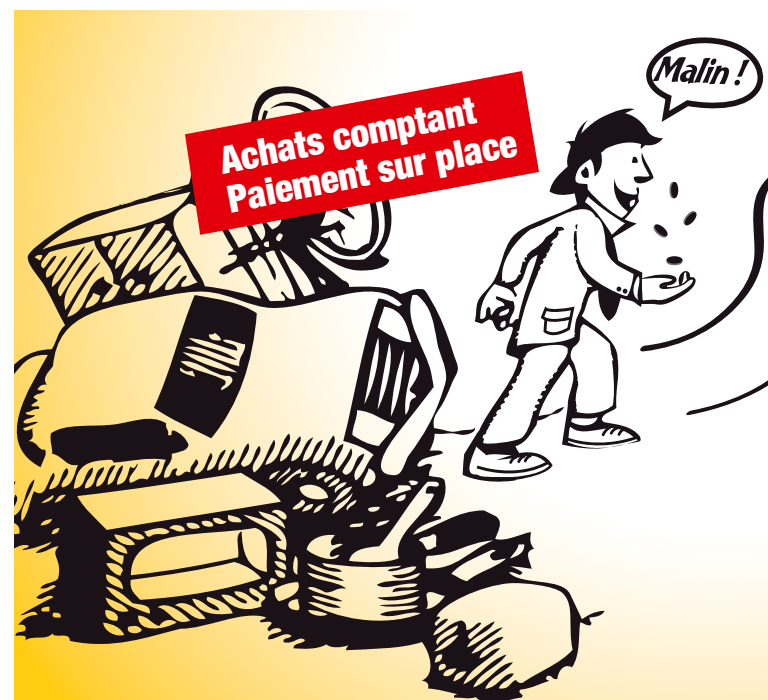
Ouvert à tous (professionnels et particuliers).

## ► Comment ça marche ?

- Apport volontaire (Pièce d'identité et carte grise demandées pour les Véhicules Hors d'Usages (VHU)).
- Achat comptant aux cours en vigueur, sans limitation de volume.
- Paiement immédiat sur place.

## ► Pour quels déchets ?

- **Ferrailles de toutes qualités et métaux divers** (aluminium, zinc, plomb, inox, laiton, cuivre...).



3

# Location de benne

## ► Pour qui ?

Ouvert à tous (professionnels et particuliers).

## ► Comment ça marche ?

- Différents contenants possibles selon la quantité et le type de déchets (contenants de 8 à 36 m³).
- Toute durée de location possible : d'une journée à plusieurs mois.
- Intervention sous 24 heures.

**La dépose et la reprise des bennes sont assurées par nos soins.**

## ► Pour quels déchets ?

- **Déchets industriels banals** (encombrants, plâtre, plastiques, cartons, ...)
- **Déchets inertes** (gravats, briques, tuiles, béton, cailloux, terres, ...)
- **Végétaux/bois** (pelouse, haies, branchages (< 10 cm), palettes, bâti de portes, ...)
- **Amiante liée au ciment** (tôles fibro, ardoises amiantées, plaques ciment, ...)
- **Ferraille** (1 tonne ou plus)



## Le service plus

Laissez-nous votre demande de devis ou demande de rappel sur [www.baudeflet-environnement.fr](http://www.baudeflet-environnement.fr)

4

# Centre de dépollution automobile

## ► Pour qui ?

Tous les propriétaires d'un Véhicule Hors d'Usage (VHU) désireux de le détruire.

## ► Comment ça marche ?

**Liste des documents à fournir lors du dépôt de votre véhicule :**

- La carte grise du véhicule.
- Une pièce d'identité du propriétaire.
- Un certificat de non gage (disponible sur internet ou en préfecture).

- Enlèvement possible dans un rayon de 20km autour d'Hazebrouck, Calais et Croix.

- Paiement sur place.

► Uniquement dans  
**les centres Eco-tri  
de Calais, Croix  
et Hazebrouck.**

